

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE****Délibération du conseil d'administration**

du 18 JANVIER 2023

n° 8

page 1/1

**EXTRAIT :****Nombre de membres en exercice : 17****PRESENTS (13) :****Mme Braud, Mme Phlipponneau, M. Baudry, M. Raynaud, Mme Roussenque, Mme Bazin, M. Penin, Mme Manson, M. Bardet, Mme Duffourc-Bazin, Mme Van Maercken, Mme Lalaque, Mme Leclerc.****POUVOIRS (3) :****M. Abelin, mandant, a pour mandataire Mme Braud, Mme Princet, mandante, a pour mandataire Mme Phlipponneau, M. Scaon, mandant, a pour mandataire M. Baudry.****EXCUSE (1) : M. Melquiond.****RAPPORTEUR : Madame Françoise BRAUD****Secteur : RESSOURCES HUMAINES****OBJET : Autorisation de signature de contrat :  
Responsable maisonnée Beauchêne**

*Suite à la fin de contrat d'un agent occupant le poste responsable de la maisonnée Beauchêne, il est obligatoire de relancer un appel à candidature et de rechercher un fonctionnaire titulaire.*

*En l'absence de candidatures de fonctionnaires titulaires ayant les compétences requises pour le poste, il est proposé d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel et la signature du contrat y afférant.*

\* \* \* \* \*

**VU** le code général des collectivités territoriales,**VU** le code général de la fonction publique ,**VU** la délibération n° 2022-105 du 7 décembre 2022 relative à la mise à jour du tableau des effectifs budgétaires,**CONSIDERANT** la nécessité de recruter un responsable de la maisonnée Beauchêne à temps complet,**CONSIDERANT** que la nature des fonctions et les besoins des services le justifie,

Le conseil d'administration, ayant délibéré, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire, président du CCAS, ou son représentant à recruter un agent contractuel sur le poste de responsable de la maisonnée Beauchêne à défaut de candidatures de fonctionnaires correspondant au profil recherché,
- à signer un contrat au titre de l'article L 332-8 du code générale de la fonction publique,
- à fixer une rémunération basée sur la grille indiciaire du grade de rédacteur territorial en fonction de l'expérience et des qualifications du candidat recruté,

Les crédits sont inscrits au budget : 00 - chapitre 12.

CERTIFIE EXECUTOIRE  
par Le Maire-Président  
du CCAS de Châtelleraut  
Transmission Préfecture le  
Publication CCAS le

Fait à Châtelleraut, le 18 janvier 2023  
La Vice-Présidente,

Vote : **Adoptée à l'unanimité**

Françoise BRAUD